

Bachelier en Informatique et systèmes orientation gestion technique des bâtiments - domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI
Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DOM216 TECHNIQUE CHAUFFAGE 1			
Code	TEID2B16DOM	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Giancarlo LONOBILE (giancarlo.lonobile@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Dans cette activité d'apprentissage, nous présentons l'identification des différents systèmes d'énergie renouvelable et la compréhension du système de fonctionnement. Des visites seront éventuellement programmées.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 2 **Collaborer à la conception, à l'amélioration et au développement de projets techniques**

- 2.1 Elaborer une méthodologie de travail
- 2.2 Planifier des activités
- 2.5 Proposer des solutions qui tiennent compte des contraintes

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de

- identifier les caractéristiques principales pour la mise en place d'une installation avec système d'énergie renouvelable
- la contrôler
- établir un diagnostic de fonctionnement de rentabilité et de viabilité
- la dimensionner
- l'implanter
- pouvoir dessiner sur logiciel l'implantation de l'ensemble (sanitaire chauffage et appoint) d'après un plan d'une habitation neuve ou existante (suite du bloc 1 et bloc 2 tech énergie)

- établir un cahier des charges et un dossier technique
- deviser (chiffrer).

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEID2B16DOM· DOM216 TECHNIQUE CHAUFFAGE 1

48h / 5 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

Technique chauffage 1 - solaire

48 h

Contenu

Débat et questions/reponses sur les préjugés

Eventuelle visite

Travaux sur logiciel pour l'implantation

Démarches d'apprentissage

La théorie est présentée

Le professeur intervient pour guider et aider individuellement l'étudiant durant toute la pratique .

Le professeur examinera et commentera régulièrement les travaux

Dispositifs d'aide à la réussite

Pas de dispositif particulier

Ouvrages de référence

fc.constructiv.be

energie.wallonie.be

soltherm

buildingyourlearning

Supports

Plateforme Connected

Syllabus (bloc 1 et bloc 2)

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

1ère session : les points seront attribués de manière suivante :

10%: présence au cours (non récupérable)

90%: Dossier

La note finale sera la moyenne géométrique des notes précédentes, en tenant compte de la pondération.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10			Evc	10
Période d'évaluation	Exm	90			Exm	90

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au REE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).